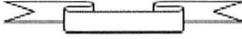




REPUBLIQUE  FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

COMMUNE D'ORNAISONS

N° D/2023-22

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS :</u>	En exercice : 15	Présents : 14	Procuration : 1	Votants : 15
<u>DATE DE CONVOCATION :</u>	31 mars 2023			
<u>VOTES :</u>	Pour : 15	Contre : 0	Abstention: 0	

L'an **DEUX MIL VINGT-TROIS** et le **ONZE AVRIL** à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles - GASPARINI Sébastien – CHAOUAT Claire - SOLER Xavier - TISSEYRE Fanny - SAEZ Muriel - GIOVANNINI Elsa - RICHARD François - GALEYRAND Éric - GARCIA Cathy – MEKHATRIA Malick – BARSALOU André – DEGLIAME Vincent - JURCZYK Jean-Yves

Absent : NADAL BLIN Sylvie

Procuration : NADAL BLIN Sylvie à SAEZ Muriel

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Objet : Désaffectation et déclassement de la parcelle B697, ancienne déchèterie

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 13 décembre 2022, il a été approuvé la signature d'un bail emphytéotique entre la commune et la société SOLEOCC concernant la parcelle B697 de l'ancienne déchetterie.

L'ancienne déchetterie était un équipement à l'usage du public et conformément au code général des collectivités publiques, une déchetterie est un bien du domaine public.

Par conséquent, il convient de procéder à la désaffectation de la parcelle B697 et à un déclassement de celle-ci du domaine public.

M. le Maire invite l'assemblée à délibérer.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

- la désaffectation de la parcelle B697 de 22 770m²
- le déclassement de l'emprise désaffectée
- l'affectation de celle-ci dans le domaine privé de la commune
- **Donner** tout pouvoir à M. le Maire pour signer toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211102678-20230411-D2023_22-DE

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Gilles CASTY

